

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1329 du 4 décembre 1945

n° 1329

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 décembre 1945

Numéro JO

n° 11 du 31/12/1945

Date du numéro

31 décembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

le taux de la prime de viande correspon dant au prix d'achat de la ration de viande par jour allouée aux miliciens des postes de l'intérieur a été fixé à 2 frs 70 à compter du 1 er décembre 1945